

“ Rapport d’activité 2016

Les activités d’Innocence en danger sont très variées et s’articulent principalement autour de 5 axes :

- L’aide et le soutien aux victimes ;
- La permanence juridique téléphonique et électronique ;
- La prévention et la mobilisation de l’opinion publique au travers de campagnes de communication, d’information presse
- La constitution de partie civile lors de procès ;
- La reconstruction des enfants grâce aux séjours résilience.

Innocence en danger est la première - et peut-être la seule - association à avoir mis en place des séjours thérapeutiques pour la reconstruction psychologique des enfants victimes de maltraitance sexuelle. Les résultats positifs de ces séjours sont si considérables qu’ils ont faits l’objet de programmes de recherche scientifique et universitaire subventionnés par les gouvernements allemand et américain.

SOMMAIRE

SENSIBILISER, MOBILISER : INFORMER POUR PRÉVENIR

- L’aide et le soutien aux victimes ;
- Innocence en Danger fête ses 15 ans d’existence ;
- Quelques chiffres éloquentes.

AGIR À L’INTERNATIONAL : PROTÉGER LES VICTIMES

- Soutien d’associations marocaines de protection de l’enfance ;
- Participation au projet pilote de soutien aux femmes et orphelins yezidis.

ACCOMPAGNER, SOUTENIR ET DÉFENDRE : LES PROCES

- Affaire IME Voiron ;
- Affaire Fiona ;
- Affaire Tony ;
- Affaire Morandini.

RECONSTRUIRE ET ÉPAULER : LES SÉJOURS DE RÉSILIENCE

SENSIBILISER, MOBILISER : INFORMER POUR PRÉVENIR

I - L'AIDE ET LE SOUTIEN AUX VICTIMES

IED œuvre afin d'apporter une information et une réponse concrète aux victimes sur leurs droits et les procédures nécessaires à leur défense.

Une permanence numérique et téléphonique est mise à disposition tous les jours, gratuitement, afin de répondre au mieux aux difficultés rencontrées.

Ainsi IED se propose:

- De faire preuve d'écoute quant aux situations délicates ;
- D'orienter les victimes vers une prise en charge auprès de professionnels compétents (avocats, psychologues...);
- D'informer quant aux démarches à effectuer ;
- D'accompagner les victimes lors d'audiences (pénales, civiles ...) avec la possibilité conditionnée de se constituer partie civile à leurs côtés.

II – INNOCENCE EN DANGER FÊTE SES 15 ANS D'EXISTENCE

Le 11 avril 2016, Innocence en Danger a organisé une soirée-spectacle au Théâtre des Variétés, à Paris, afin de fêter ses quinze ans d'existence. De nombreux invités soutenant IED étaient présents :

- Bernard de la Villardière ;
- Gabrielle Lazure ;
- Cristina Cordula ;
- Élie Semoun ;
- Lhomé ;
- Sandrine Alexi ;
- Daniel Russo ;
- Marie Chevalier ;
- Angéline Wismes ;
- Darya Dadvar ;
- Lucid Beausonge ;
- Jacques Séguéla.

Une page Facebook dédiée à cet événement a été créée, vous pouvez la consulter à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Innocence-En-Danger-15ANS-718299541632956/>.

III – QUELQUES CHIFFRES ÉLOQUENTS

En France :

- **2 millions** de victimes d'inceste (source : sondage IPSOS/ AIVI 2009).
- On estime à **154 000** (124 000 filles et 30 000 garçons) le nombre de mineur(e)s victimes de viol ou tentative de viol (source : INSEEONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2010 à 2013).
- Les enfants sont les principales victimes des violences sexuelles.
- Les viols sur mineur représentent **55%-68%** de l'ensemble des viols (sources : (55%) Enfants maltraités, les chiffres et leur base juridique, INSERM 2008 et le rapport 2015 « impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte ») ;
- Dans **81% des cas**, les violences sexuelles débutent avant 18 ans. Avant 11 ans, pour 1 victime sur 2 ; et avant 6 ans pour 1 victime sur 5.
- Dans 94% des cas, les agresseurs sont des proches. Avant 6 ans, les violences sont infligées par la famille dans 70% des cas.
- **70%** des répondant(e)s déclarent avoir été victimes de plusieurs violences sexuelles.
- **68%** des victimes ont subi au moins un viol.
- **40%** des victimes rapportent une situation d'inceste.
- **78%** des victimes interrogées rapportent avoir déjà eu des idées suicidaires. 42% déclarent avoir déjà fait au moins une tentative de. 1 victime d'inceste sur 2 a déjà tenté de se suicider.

AGIR À L'INTERNATIONAL : PROTÉGER LES VICTIMES

I – SOUTIEN D'ASSOCIATIONS MAROCAINES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Innocence en Danger, suite à l'engagement de l'une des marraines de l'association, l'actrice Ouidad ELMA, dans la protection de l'enfance au Maroc, a décidé d'offrir son soutien financier et moral à deux associations marocaines :

- « La Maison de Widad » : association en sous-effectif, elle accueille plus de cinquante jeunes filles, mères, enceintes et avec des nourrissons. De plus, la Maison de Widad offre à ces personnes une formation, leur permettant d'appréhender leur avenir professionnel avec plus de calme et de sérénité. Ce soutien permet à ces femmes une réintégration, avec leurs enfants, dans la société marocaine.
- L'association « Al Rayane » : cette association prend en charge des orphelins (environ 800) et des femmes veuves (environ 200) en leur offrant des conditions de vie décente leur permettant une reconstruction. Elle distribue également aux plus démunis des produits de première nécessité. Mais l'association conduit également de nombreuses autres actions : achat de fournitures scolaires, financement des soins de santé, etc...

Ainsi, si la proposition et avec l'appui d'Ouidad ELMA, Innocence en Danger est en partenariat avec ces deux associations marocaines, auxquelles elle verse des fonds afin de les aider financièrement pour que leur combat continue.

Innocence en Danger a réalisé un communiqué de presse afin d'expliquer sa démarche de soutien. Retrouvez ce communiqué ci-dessous :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Innocence en danger s'engage auprès de deux associations marocaines de protection de l'enfance

C'est l'engagement sincère et déterminé de l'actrice Ouidad Elma, une des marraines d'Innocence en Danger, qui aura permis de récupérer les sommes destinées à soutenir des actions en faveur de l'enfance.

Les fonds d'Innocence en danger ont donc été redistribués à deux associations marocaines : «La maison de Widad» et «Al Rayane ». Les associations ont été sélectionnées en fonction de critères d'urgence et de nécessité.

- La Maison de Widad, en sous effectifs, hélas, accueille plus de 50 jeune filles, mères, enceintes, ou avec des nourrissons. En plus de subvenir aux besoins vitaux de ces jeunes filles mères, La Maison de Widad offre une formation, voire un métier, leur permettant une totale réintégration avec leurs enfants au sein de la société.

- L'association Al Rayane prend en charge les orphelins et les femmes veuves (à peu près 200 veuves et 800 enfants) en leur offrant des conditions de vie décentes. L'association distribue également aux plus nécessiteux des produits de première nécessité. L'association Al Rayane conduit également de nombreuses autres actions, telles l'achat de fournitures scolaires, la lutte contre l'habitat ou le financement des soins de santé.

Innocence en danger remercie Ouidad Elma d'avoir créé ce partenariat avec ces deux associations, qui recevront les fonds d'Innocence en danger, les aidant à accomplir leurs missions vitales. Les liens entre Ouidad Elma et Innocence en danger traversent l'océan.

Le dernier rôle de l'actrice Ouidad Elma est joué dans le film « La lisière », sélectionné pour le festival de film Tryon en Caroline du nord. Homayra Sellier, présidente de l'association, sera membre du jury et présidera la catégorie consacrée aux films et documentaires sur les droits de l'Homme.

II – PARTICIPATION AU PROJET PILOTE DE SOUTIEN AUX FEMMES ET ORPHELINS YEZIDIS

• Présentation du projet

Suite au phénomène de migration des populations civiles, la méditerranée devient un cimetière et depuis 2014 ce n'est pas moins de 10 000 migrants qui ont disparu. Le constat est alarmant et c'est l'association locale AFAM (Action pour les femmes et l'aide aux minorités) qui prend l'initiative du projet. L'association propose de créer un « Village de l'Espérance » au Kurdistan irakien. Innocence en Danger, séduit par le projet, a décidé d'offrir son soutien au projet et d'y participer activement. Ce Village sera doté des structures nécessaires à l'accompagnement des femmes et enfants (psychologique, médical et éducatif) : restaurant collectif, crèche-école, dispensaire-clinique, etc... Chaque logement accueillera une femme et 4 à 5 enfants. Le fait pour ces enfants orphelins de retrouver la présence d'une femme créera un cadre affectif rassurant et propice au bon développement de l'enfant. Les infrastructures du village emploieront aux différents postes des personnels qualifiés – enseignants, soignants par exemple – choisis parmi les « déplacés », leur remettant ainsi le pied à l'étrier.

• Soutien des gouvernements français et kurdistan

Innocence en Danger a pris sous son aile un projet d'aide aux femmes et enfants victimes de Daesh. Ce projet souhaite venir en aide aux populations civiles victimes de l'Etat islamique (orphelins et femmes yezidis, chrétiens d'Orient) en leur permettant de pouvoir continuer à vivre sur leur terre, en évitant l'exil forcé. Ce projet a été présenté au Sénat français le 17 novembre 2016, lequel assure son total soutien au projet. De la même façon, le Gouvernement Kurdistan-irakien soutient activement ce projet et a mis à disposition du projet 5000 mètres carrés de terrain de construction afin de pouvoir ériger un lieu de vie aux victimes de Daesh. Il a également mis à disposition 50 logements pouvant accueillir 100 femmes et 460 orphelins. Golshifteh FARAHANI a accepté d'être l'ambassadrice de ce projet.

• Coût estimé du projet

Le coût de ce projet n'est que de 1,5 million d'euros, soit l'équivalent de 10 jours de sécurisation de la « jungle » de Calais.

ACCOMPAGNER, SOUTENIR ET DÉFENDRE : LES PROCES

Innocence en Danger s'investit auprès des victimes, notamment en se constituant partie civile lors de procès, quand cela est possible. En 2016, Innocence en Danger est intervenue dans trois affaires judiciaires : l'affaire Fiona (I), l'affaire IME de Voiron (II) et l'affaire Tony (III).

I – AFFAIRE FIONA

• **Bref résumé des faits**

L'affaire Fiona, bien connue des médias, remonte à trois ans. Cécile BOURGEON, mère de Fiona, petite fille âgée de cinq ans, est en couple avec Berkane MAKHLOUF, qui n'est pas le père de celle-ci. L'affaire débute le 12 mai 2013 lorsque Cécile BOURGEON, alors enceinte, signale aux services de police la disparition de sa fille Fiona, alors qu'elles étaient au parc Montjuzet à Clermont-Ferrand. La femme explique s'être assoupie et, à son réveil, avoir constaté la disparition de sa fille. On se rappelle aisément l'engouement national suivant cette déclaration. La France entière s'émeut de voir cette mère de famille, qui apparaît émue et brisée à la télévision, demandant qu'on retrouve Fiona, sa petite fille âgée de cinq ans. Mais très vite les enquêteurs chargés de l'enquête remarquent des contradictions entre le témoignage de Cécile BOURGEON et celui de certains témoins, présents au parc lors du jour de la prétendue disparition de la fillette.

Le 24 septembre 2013, Cécile BOURGEON et Berkane MAKHLOUF sont tous deux placés en garde-à-vue. Le lendemain, la mère avoue le décès de Fiona, suite aux coups qui lui ont été portés par son compagnon. Berkane MAKHLOUF avoue les faits mais partage la responsabilité avec sa compagne qui aurait elle aussi maltraité Fiona. Le couple indique un lieu, où le corps de Fiona aurait été enterré. Mais malgré d'intenses recherches, jamais le corps n'a été retrouvé.

• **Mise en examen du couple**

Berkane MAKHLOUF et Cécile BOURGEON sont alors mis en examen pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner », et ce avec deux circonstances aggravantes retenues à leur encontre : infraction commise sur mineur de moins de quinze ans et par un ascendant ou une personne ayant autorité. Au fur et à mesure de l'enquête, les policiers constatent que Fiona et sa petite sœur Eva, deux ans et demi, étaient régulièrement victimes de coups portés par le couple. Cécile BOURGEON cachait alors les marques avec du fond de teint et allait jusqu'à ne pas envoyer Fiona à l'école afin de ne pas éveiller les soupçons du corps éducatif. De cette façon, Fiona était absente de son école depuis le 15 avril 2013, sans que cela n'alerte les services publics.

• **Constitution de partie civile d'IED**

C'est dans le cadre de cette instruction qu'Innocence en Danger intervient et se constitue partie civile. IED vient ainsi en soutien à l'intérêt des victimes et participe à la recherche de la vérité. Avec ce statut de partie civile, l'association a pu demander des actes auprès du juge d'instruction. Elle a notamment réalisé de nombreux appels devant la Chambre de l'instruction dont l'un a été accompagné de la rédaction d'un mémoire. C'est Maître Marie GRIMAUD qui représente Innocence en Danger dans cette affaire.

• **Procès en premier ressort**

Le procès en premier ressort a eu lieu devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme à Riom. Le verdict a été rendu le 25 novembre 2016. L'avocat général, Monsieur Raphael SANESI de GENTILE, avait requis trente années de réclusion criminelle à l'encontre de chacun des deux membres du couple, accompagnées d'une peine de sûreté des deux tiers de la peine prononcée, ainsi que d'un suivi socio-judiciaire pour une durée de vingt ans. Mais le verdict est différent de ces réquisitions, la Cour et le Jury condamnent :

- Berkane MAKHLOUF : à vingt années de réclusion criminelle accompagnées d'une peine de sûreté ;
- Cécile BOURGEON : à cinq années d'emprisonnement, partiellement acquittée des charges retenues contre elle.

La Cour lui a également retiré l'autorité parentale pour les deux enfants restants (Eva et le nouveau-né dont elle a accouché entre temps).

- **Appel de la décision**

Le Ministère public a interjeté appel de cette décision. Innocence en Danger, présente sur le banc des parties civiles lors du procès rendu en premier ressort, le sera également lors du procès en appel. Ce dernier prévu initialement en juin 2017, a été reporté en octobre 2017 sur demande de la Défense.

- **Demandes de mise en liberté**

Durant son placement en détention provisoire, dans l'attente d'une décision définitive, à trois reprises Cécile BOURGEON a demandé sa remise en liberté. Mais la Chambre de l'instruction a tenu bon et n'a accédé à aucune de ses demandes. Le 11 janvier 2017 elle a signé son troisième refus. Mais les avocats de la Défense ont entendu aller plus loin et ont saisi la Cour de cassation qui, le 19 avril 2017, a confirmé la décision rendue par la Chambre de l'instruction. Les avocats de Cécile BOURGEON ont donc tenté un énième et dernier recours en formulant deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) reposant sur la légitimité du maintien en détention. Le 31 mars 2017, la Cour de cassation refuse de transmettre les deux QPC aux Sages.

II – AFFAIRE IME DE VOIRON

- **Bref résumé des faits**

En 2015, neuf plaintes ont été déposées pour suspicion de pédophilie et de viols sur des enfants handicapés, âgés de onze à vingt ans à l'époque des faits, et pris en charge par l'IME « Les Nivéoles », à Voiron (Isère). En tout, trois éducateurs de cet IME ont été mis en cause pour agressions sexuelles ou viols. L'un des trois éducateurs a des antécédents. En effet, en avril 2015, l'un de ces trois éducateurs a été mis en examen et placé en détention provisoire pour récidive de détention d'images et de vidéos à caractère pédopornographique. Le suspect avait, à l'époque, été suspendu provisoirement par la Direction de l'IME en question. C'est suite à la révélation de ces faits que les langues se délient et que certains parents commencent à soupçonner des agressions sexuelles commises sur leur enfant. Ainsi, neuf plaintes vont être déposées, sept pour agressions sexuelles et deux pour viols. Une enquête préliminaire est ouverte mais les trois suspects nient les faits. Aucune expertise n'est ordonnée pour les enfants victimes.

- **Un classement sans suite**

Pourtant, le psychologue de deux des victimes avait réalisé un signalement auprès du Procureur de la République, mais aucune suite n'y a été donnée. Chaque enfant va également subir un examen médical, et aucun de ces examens ne révélera de marques physiques accréditant les suspicions d'agressions sexuelles. Néanmoins, il convient de préciser que lorsqu'un certain temps s'est écoulé entre l'acte de pénétration et l'examen (ce qui est le cas dans la plupart des cas), aucune marque n'est plus visible. De plus, une agression sexuelle ne se résume pas à une marque physique : une fellation imposée à un enfant constitue un viol, mais aucun examen médical ne pourra le confirmer. Enfin, une analyse ADN a été ordonnée sur les sous-vêtements de l'une des victimes, dont le slip était tâché de sang, mais les résultats s'avérant négatifs, le Procureur de Grenoble, Jean-Yves COQUILLAT, classe l'affaire sans suite. Ainsi, l'éducateur aux antécédents de possession d'images pédopornographiques se verra néanmoins interdit d'approcher le centre médico-éducatif, mais les deux autres éducateurs ont réintégré le centre.

- **Constitution de partie civile d'IED**

Dans le cadre de l'instruction de cette affaire, Innocence en Danger s'est constituée partie civile, afin de participer activement à la recherche de la vérité mais également afin de soutenir les victimes et leurs familles. En effet, le classement sans suite surprend mais surtout, il décrédibilise la parole des enfants handicapés du centre, pourtant pas en mesure d'inventer de toutes pièces des faits de cette nature. Ainsi, en plus d'Innocence en Danger, ce n'est pas moins de quatre familles de victimes qui portent plainte avec constitution de partie civile à la fin du mois de septembre 2016, obligeant ainsi le Procureur à ouvrir une instruction, avec la nomination d'un juge d'instruction.

Actuellement, l'instruction est toujours en cours, et la date du procès n'est pas encore prévu. Mais grâce à la constitution de partie civile des victimes et d'Innocence en Danger, les services de police vont être dans l'obligation de rechercher la vérité et ne pourront pas se contenter de remettre en cause la parole des enfants. Si certains enquêteurs sont désormais spécialisés dans le recueil de témoignages d'enfants victimes, on déplore néanmoins le manque de spécialisation envers les handicapés, et ainsi la procédure « Mélanie » semble elle-même inadaptée aux besoins d'écoute et de patience que requière l'audition d'enfants handicapés, pour la plupart ayant un retard mental conséquent.

- **Conférence de presse d'IED**

Innocence en Danger n'en reste pas là et désire alerter le public du scandale de l'affaire IME Voiron. Accompagnée de Me SAYN (avocat de cinq familles de victime) et de l'association Envol Isère Autisme, IED réalise une conférence de presse le 3 mai 2016 à 11 heures. Retrouvez cette conférence de presse ci-dessous :

CONFÉRENCE DE PRESSE
ISERE : SUSPICION DE PEDOPHILIE DANS UN INSTITUT MEDICO-EDUCATIF
Conférence de Presse le 3 Mai 2016 à 11H
PRESS CLUB, 19 rue Commandant Mouchotte 75014 paris

Après les scandales de pédophilie révélés au sein de l'Education nationale, un nouveau cas de violences sexuelles aggravées secoue un institut médico éducatif de l'Isère (IME) en charge d'enfants autistes et handicapés intellectuels.

Dans cette affaire, tout en respectant la présomption d'innocence de chacun, 3 éducateurs sont incriminés ; l'un d'eux étant mis en cause dans une autre affaire pour détention et diffusion d'images à caractère pédopornographique, pour laquelle une instruction est en cours.

Les 2 autres, après audition par les services de gendarmerie, ont repris leur place au sein de l'association gestionnaire de cette IME.

Parmi la cinquantaine d'enfants pris en charge par cet institut, 9 à ce jour, ont exprimé la violence des faits qu'ils ont subis. A cela, 9 plaintes ont été déposées par les familles.

Celles-ci ne se sentant pas entendues par le milieu institutionnel, ont recherché du soutien auprès d'associations dévouées à la protection et l'écoute des enfants et leurs familles.

Ainsi, les familles, ont sollicité les associations Innocence en danger et Envol Isère Autisme (Autisme France) afin d'être soutenues dans leur combat.

A ce jour, pères, mères, familles, et amis souhaitent la levée de toutes les zones d'ombre, pour le respect des enfants qui ont parlé et la protection des enfants à venir.

III – AFFAIRE TONY

- **Bref résumé des faits**

Caroline LÉTOILE, mère de Tony, se met en couple avec « Loïc » en août 2016, ce dernier s'installant directement au domicile de sa compagne. Ni l'un, ni l'autre ne travaille, le couple vit à l'aide des minimas sociaux. Le compagnon de Caroline LÉTOILE n'est pas inconnu des services de police : il cumule sept condamnations à son actif entre 2009 et 2015 pour menaces, dégradations, violences et outrage et fût incarcéré deux ans.

Le 26 novembre 2016, Tony, enfant de trois ans et demi, décède après avoir été transféré aux urgences pédiatriques de Reims. La mère de l'enfant avait appelé les pompiers pour une prétendue perte de connaissance, mais l'autopsie révèle un tout autre scénario : l'enfant est décédé d'une rupture de la rate et du pancréas. D'autres blessures sont constatées : bleus sur le corps, nez cassé, déchirure des lèvres, blessures sur le cuir chevelu, etc. La Brigade Anti-Criminalité (BAC) se met à la recherche du beau-père de Loïc au domicile du couple.

Dès lors, une enquête est ouverte et les deux membres du couple sont mis en examen :

- **Le compagnon** : pour meurtre aggravé et violences habituelles sur mineur de quinze ans par ascendant ou personne ayant autorité. Il encourt la réclusion à perpétuité.
- **La mère** : pour non dénonciation de mauvais traitements et non-assistance à personne en péril. Elle encourt cinq ans d'emprisonnement.

- **La responsabilité des voisins**

L'homme avoue rapidement avoir asséné des coups violents au petit garçon en guise de punition pour un prétendu « comportement difficile ». L'enquête a notamment avancée grâce aux témoignages, nombreux, des voisins du couple. En effet, ces derniers étaient, pour la plupart, au courant des sévices subis par Tony. Ils expliquent par exemple que les sévices débutaient chaque jour à 7 heures du matin et ils précisent les sévices infligés. Mais malgré leur connaissance des faits et leur abstention quant à un possible signalement, jamais les voisins ne seront mis en cause dans cette affaire. Matthieu BOURRETTE, Procureur de la République de Reims, déplore cette irresponsabilité du voisinage et énonce que « cet enfant aurait pu passer le Noël 2016 ». Il rappelle l'obligation légale d'alerter les services publics de toute suspicion de maltraitance, obligation non respectée par les voisins du couple qui, au courant des violences, n'ont jamais daigné avertir les services sociaux ou les services de police. Me GRIMAUD, avocate d'IED, rejoint l'avis du Procureur.

- **Constitution de partie civile d'IED**

Dans le cadre de l'instruction de cette affaire, Innocence en Danger s'est constituée partie civile, afin de participer activement à la recherche de la vérité mais également afin de soutenir les victimes et leurs familles. Me GRIMAUD, représentante d'IED, a exposé son point de vue dans trois interviews :

- http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/mort-du-petit-tony-il-a-ete-victime-du-silence-des-voisins_1856184.html
- <http://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/marne/reims-metropole/reims/innocence-danger-apres-deces-du-petit-tony-il-faut-creer-electrochoc-1144955.html>
- <http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/non-assistance-a-personne-en-danger-pourquoi-innocence-en-danger-veut-durcir-la-legislation-890241.html>.

- **Marche blanche pour Tony**

Le 30 novembre 2016, une marche blanche est organisée en hommage au petit garçon : plus de six-cent participants sont décomptés.

Consultez l'article du Parisien consacré à cette marche blanche en suivant ce lien :

- <http://www.leparisien.fr/faits-divers/video-tony-3-ans-battu-a-mort-une-marche-blanche-a-reims-30-11-2016-6396762.php>.

IV – AFFAIRE MORANDINI

- **First charge**

Tout commence le 12 juillet 2016. Le Magazine « les Inrockuptibles » publie une enquête, témoignages et écrits à l'appui, dénonçant les méthodes de casting employées pour la web-série « Les Faucons » produite par Jean-Marc MORANDINI.

Selon l'hebdomadaire, les jeunes acteurs, âgés de 17 à 25 ans, ont eu des échanges par mail avec une prétendue « Caroline LECLERC », soi-disant directrice du casting qui leur aurait demandé de fournir des photos d'eux nus ou en train de se masturber.

En réalité, « Caroline LECLERC » n'existe pas, la photo utilisée est celle d'une chanteuse belge totalement étrangère à l'affaire. Les acteurs cités par l'enquête précisent également que la nudité était omniprésente lors des castings.

- **Seconde accusation**

Suite à cette enquête médiatique, de nouvelles langues se délient : une nouvelle victime surgit, elle aurait subi le même comportement de la part du présentateur et de son assistant, Kévin VATANT, en 2012, affirmant avoir été victime d'attouchements. L'homme, accusé de harcèlement sexuel lors de ses castings, est alors écarté de l'antenne sur les chaînes télévisées NRJ12 et Europe 1. Néanmoins, malgré l'opposition d'une majorité de journalistes, il fait sa rentrée sur la chaîne I-Télé comme prévu.

Le numéro suivant des « Inrockuptibles », daté du 20 juillet 2016, publie de nouvelles révélations fondées sur de nouveaux témoignages. Elles concernent notamment une accusation de drague d'un mineur de 15 ans sur le réseau social Twitter puis par SMS, ainsi que la présence d'un mineur sur un tournage, sans autorisation parentale.

En juillet 2016, une plainte est déposée contre Jean-Marc MORANDINI par Maître Thierry VALLAT, avocat de trois comédiens, pour « harcèlement sexuel » et « travail dissimulé ». C'est ainsi que début août, le parquet de Paris ouvre deux enquêtes préliminaires :

- L'une pour « corruption de mineurs » ;
- L'autre pour « harcèlement sexuel » et « travail dissimulé ».

- **Mise en examen et constitution de partie civile d'IED**

Jean-Marc MORANDINI est lors placé en garde-à-vue le 21 septembre 2016 puis il est mis en examen pour corruption de mineurs aggravée et placé sous contrôle judiciaire.

Cette mise en examen ne concerne que la plainte relative aux messages SMS sexuellement explicites que l'animateur aurait envoyé en 2013 à un adolescent de 15 ans.

Innocence en Danger s'est constituée partie civile, tout comme l'association « La Voix de l'Enfant », afin d'œuvrer à la manifestation de la vérité et de venir en soutien aux victimes.

RECONSTRUIRE ET ÉPAULER : LES SÉJOURS DE RÉSILIENCE

Depuis 2002, Innocence en Danger parraine des séjours d'art thérapie et de résilience en Suisse pour des enfants de toutes nationalités. Ces séjours d'apprentissage artistique, sportif et culturel ont pour vocation de les aider à se reconstruire. Ces sessions ouvrent des horizons nouveaux à ces enfants et leur donnent la possibilité de découvrir ou d'approfondir leurs passions, leurs talents artistiques, sportifs et culturels, autant de raisons d'élargir les voies de leur reconstruction, d'offrir des perspectives, de l'espoir et de renouer avec les autres.

Le séjour a eu lieu dans un cadre féérique, au cœur de la montagne. Les enfants, les mamans et les personnes d'encadrement (professionnels, artistes, intervenants) sont logés dans un chalet gracieusement mis à disposition par la ville.

Les matinées sont consacrées à l'art thérapie pour les enfants, et séparément pour les mamans. L'expression artistique est primordiale et l'on en constate chaque année les bienfaits : ateliers peintures à thèmes, photos (prises de vues et retouches sur matériel professionnel), maquettes pour les garçons, bijoux et couture pour les filles et mamans.

Les après-midis, sont exclusivement réservés aux excursions, jeux et sports collectifs, et équi-thérapie... Chaque soir, les enfants et les mamans peuvent reprendre l'activité artistique du jour. Un suivi et un accompagnement sont effectués post-séjour et tout au long de l'année par chaque structure nationale Innocence en danger.